



D3320-Direction de la commande publique-Achats

## DECISION DU MAIRE N° d.2024.052

-----

**Aliénation de biens mobiliers de la ville de Versailles.  
Vente aux enchères du 20 mars au 3 avril 2024 de biens inférieurs à 4 600 €.**

-----

### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,10°;

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.321-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques ;

Vu la délibération n° 2009.12.217 du Conseil municipal de Versailles du 17 décembre 2009 approuvant le projet de vendre aux enchères sur internet les biens réformés de la Ville,

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité,

Vu l'arrêté municipal n°A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégation aux élus

Vu le budget de l'exercice en cours et le versement des recettes correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 930 « Services généraux », ; article fonctionnel 93020 « Administration générale de la collectivité », nature comptable 775 « Produits des cessions d'immobilisation », service D3320 « Achats ».

-----

Par délibération du 17 décembre 2009, la ville de Versailles approuvait la possibilité de vendre aux enchères, sur internet, tous les biens qui n'étaient plus utiles à la collectivité en les recyclant, plutôt qu'en les mettant au rebut.

Sur le fondement de l'article L.2122-22-10° du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut décider d'aliéner les biens de la Ville par délégation du Conseil municipal si le montant de la cession n'excède pas 4 600 €.

### DECIDE

- 1) d'aliéner tous les biens mobiliers de la ville de Versailles listés ci-dessous, d'un montant chacun inférieur à 4600 €, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- 2) de signer tous les documents s'y rapportant.

<b>Vente aux enchères du 20 Mars au 03 Avril 2024</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Prix enchéri TTC</b>
Meuble rangement	15,00 €
Lavabo vert	15,00 €
Four + plaque orange	15,00 €
Évier en bois avec étagère	15,00 €
Four + 3 plaques de couleurs	15,00 €
Chaise enfant en bois N°2	22,00 €
Tableau à craie vert pivotant sur roulettes N°2	23,00 €
Table scolaire 1 place + chaise attenante - Piètement bleu	25,00 €
Lot de 6 assiettes creuses bord arrondis avec liseré bleu N°3	30,00 €
Montagne d'apprentissage bois	40,00 €
Unité centrale 3040 i5 n°14	67,00 €
Unité centrale 3040 i5 n°9	67,00 €
Unité centrale 3040 i5 n°24	67,00 €
Unité centrale 3020 i5 n°7	80,00 €
Unité centrale 3020 i5 n°4	83,00 €
Unité centrale 3040 i5 n°22	84,00 €
Lot de 6 assiettes en porcelaine de Limoges. Écusson personnalisé N°2	91,00 €
Placard Mural Haut Cuisine Inox 2 Portes	100,00 €
Lot de 6 assiettes en porcelaine de Limoges. Écusson personnalisé N°3	102,00 €
Lot de 6 assiettes en porcelaine de Limoges. Écusson personnalisé N°1	108,00 €

Unité centrale 3040 i5 n°7	108,00 €
Banquette en tissu gris	114,00 €
Piano droit Gaveau	130,00 €
Piano droit Fuchs & Mohr	137,00 €
Banc en tissu gris	157,00 €
Fourgonnette Diesel 1ere main	4 000,00 €

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*